A pied, à vélo, bien dans ma ville – Rencontres Dijon - 22 septembre 2022
Diagnostic de continuité piétonne à l'échelle d'une ville moyenne

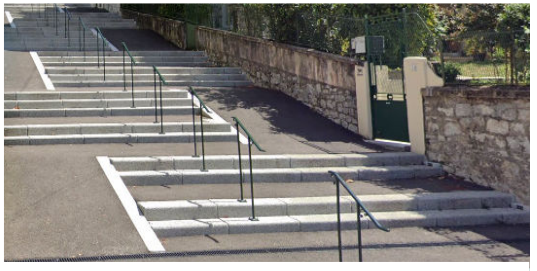

aix les bains
LA MAIRIE

Aix-les-Bains – Présentation et chiffres clés

- **Station balnéaire et thermale**, située en Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- > **30 000 habitants** (2ème commune la plus peuplée du département) au sein d'une agglomération (Grand Lac) de plus de de 78 000 habitants (28 communes).
- Superficie : 12,6 km² - 2 414 ha/km² Source : INSEE 2019
- 130 km de voirie, 180 km de trottoirs, > 40 km d'aménagements cyclables, > 250 arceaux vélo, 52 giratoires pour seulement 9 carrefours à feux tricolores.

- Entre lac et montagne : bordée par le plus grand lac naturel d'origine glaciaire de France, le **lac du Bourget** et le **parc naturel régional du massif des Bauges**.
- Altitude = 224 à 524 m, une ville avec du **dénivelé.**
- Climat océanique avec été tempéré : été : 20 à **38° C** - Hiver : 2 à 17° C (source : Annuaire Mairie)
  → Des changements climatiques à prendre en compte dans l'aménagement urbain.
- **Plusieurs zones d'activité** :
  - sur les hauteurs : les Combaruches,
  - en périphérie : Grésy-sur-Aix, Hexapôle (Méry), Technolac (Le Bourget-du-Lac et son campus universitaire).

Aix-les-Bains – Santé, patrimoine et culture

Crédit photo : Florian Pépellin

Crédit photo : Florian Pépellin

Crédit photo : OTI Aix-les-Bains

- Née de ses sources d'eau à l'époque romaine,
- Haut-lieu de villégiature avant et pendant la Belle époque,
- Ville d'adoption d'Alphonse de Lamartine,
- Dotée d'un **patrimoine architectural classé.**

- Une **ville santé** avec une démarche **handi-bienveillante** amorcée.

- Une **vie culturelle** diversifiée : musées (archéologique, Faure), festivals (du Cinéma français, international du Scrabble francophone, Les nuits romantiques, Opérette, Musilac, Tango argentin…) mais également **artisanat, viticulture…**

- Une **ville active et sportive** : près de 60 disciplines peuvent être pratiquées sur la commune qui reçoit par ailleurs de nombreux événements sportifs tout au long de l'année.

- Un **cadre naturel préservé**, une politique en faveur **du développement durable.**

Aix-les-Bains – Cadre de vie et mobilités

Crédits photo : OTI / Ville d'Aix-les-Bains

Crédit photo : Florian Pépellin

- Une ville **dynamique et attractive où il fait bon vivre.**

- **Des enjeux de mobilité importants liés :**
  - à l'urbanisation,
  - à la topographie (dénivelés, voiries contraintes),
  - à la nécessité de relier la ville aux communes limitrophes, les quartiers au centre-ville, le centre-ville au lac,
  - au trafic pendulaire traversant nord <–> sud (Annecy <-> Chambéry),
  - à l'augmentation de la population en périodes touristiques.

- **L'objectif, continuer à :**
  - **promouvoir et sécuriser les mobilités douces** (marche à pied, vélo, transports en commun, autopartage, covoiturage),
  - développer l'offre de **stationnement**,
  - **apaiser et fluidifier** la circulation.

Contexte et enjeux relatifs à la marche

- La marche = un **véritable mode de déplacement actif accessible à tous.**
- La marche = **peu onéreux, bénéfique pour la santé et pour l'environnement**.

- Un **changement sociétal** en cours sur la **place du piéton** : réduction du « tout voiture » et articulation des différents modes (**partage** des chaussées).

- Des aménagements **qualitatifs** donc **confortables** sont primordiaux pour une lecture **apaisée** des voiries.

- Le **potentiel marchable** des villes = **adaptation** de l'espace public aux **besoins** des piétons et **incitation** à la marche.

- Elle soulève des **préoccupations récentes** et des **enjeux** toujours plus nombreux : accessibilité, sécurité, qualité de vie, transition écologique, prise en compte du vieillissement…

et pourtant, en France, encore peu d'énergie et de moyens sont affectés à LA MARCHE !

La Ville d'Aix les Bains a reçu une note encourageante (B : favorable)
dans le Baromètre des Villes marchables.

La démarche

I. **Diagnostic** de continuité piétonne

A. Etat des lieux en matière de **trottoirs**

B. Place du **piéton en cœur de ville**

C. Recensement des **cheminements piétons**

II. **Plan piéton communal**

A. Aménagements (**schéma directeur**)

B. Actions d'**accompagnement**

I - Pourquoi un diagnostic piéton ?

- **Nombreuses demandes d'usagers :**
  sécurité, continuité, accessibilité
- Besoin de **jalonnement**
- Edition d'un **plan des itinéraires et temps de marche**
- Volonté de **structurer** les demandes,
  de **prioriser**, de **hiérarchiser pour planifier**

Demande d'un état des lieux global

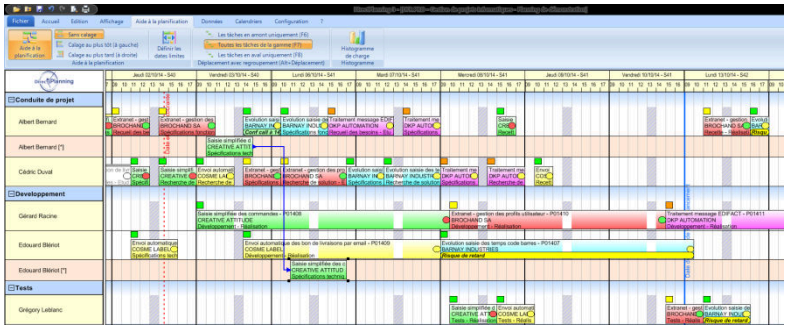

La méthodologie retenue

1- **Cartographie des demandes des usagers piétons concernant les trottoirs**

recensées par le service Concertation et complétées par des enquêtes comme le *Baromètre des villes marchables*

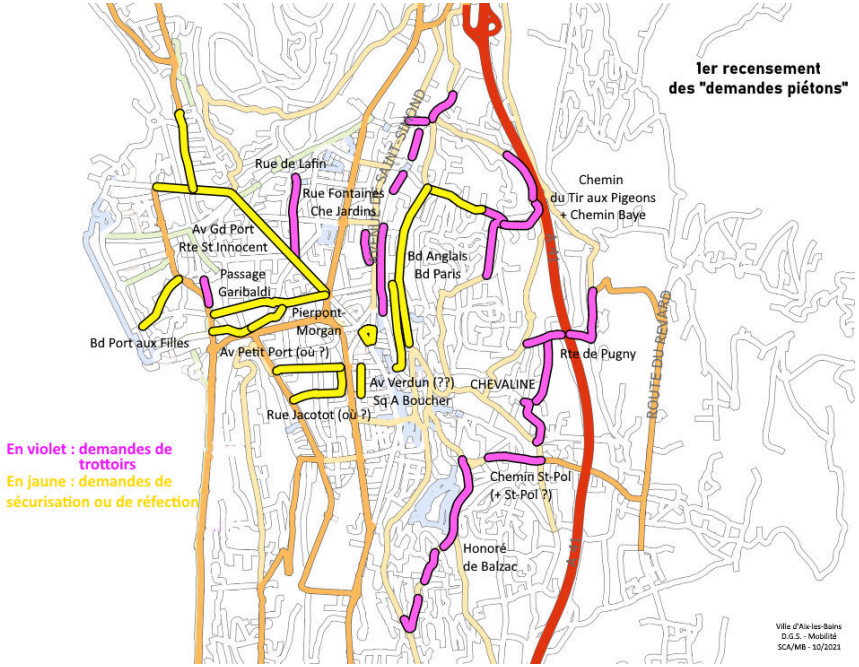

2- Etape d'**identification** et de **classement des critères** d'étude

3- **Relevé terrain**

A - Trottoirs : identification de critères de recensement et d'analyse

Critères identifiés	Précisions
Largeur	**Minimum réglementaire 1,40 m.** (tolérance +/- 10 % en fonction des lieux)
Etat général	**Mauvais** : trottoirs dégradés, à reprendre en priorité **Moyen** : infrastructure vieillissante et/ou présentant des faiblesses +/- ponctuelles, sans réelle entrave **Bon** : infrastructure en bon ou très bon état général, favorable à la marche
Abaissements	**Accessibles** / partiellement accessibles / non accessibles.
Dénivelé	Conformes en matière d'accessibilité - Pente < 5 % (voire plus sur courte distance)
Eclairage public	Oui / non
Mobilier urbain	Présence de bancs, corbeilles, éventuellement bornes fontaines…
Encombrement	Mats, poteaux, bacs OM…
Traversées de chaussée	Largeur réglementaire des passages piétons minimum 2,50 m, îlot refuge conseillé dès 7/8 mètres de largeur de chaussée, conformes en matière de visibilité d'ici fin 2026, conformes en matière d'accessibilité (bandes podotactiles, potelets boule PMR…)

Avenue de la Liberté – Aix-les-Bains

Éléments du diagnostic

- Recensement de tous les trottoirs et cheminements communaux avec, **dans un 1er temps**, la prise en compte de leur **largeur**.

- Dans l'ensemble, cette carte fait état d'une relativement **bonne couverture en trottoirs.**

- Ensuite, afin d'être exhaustif et lisible, un découpage par **quartiers** a été appliqué.

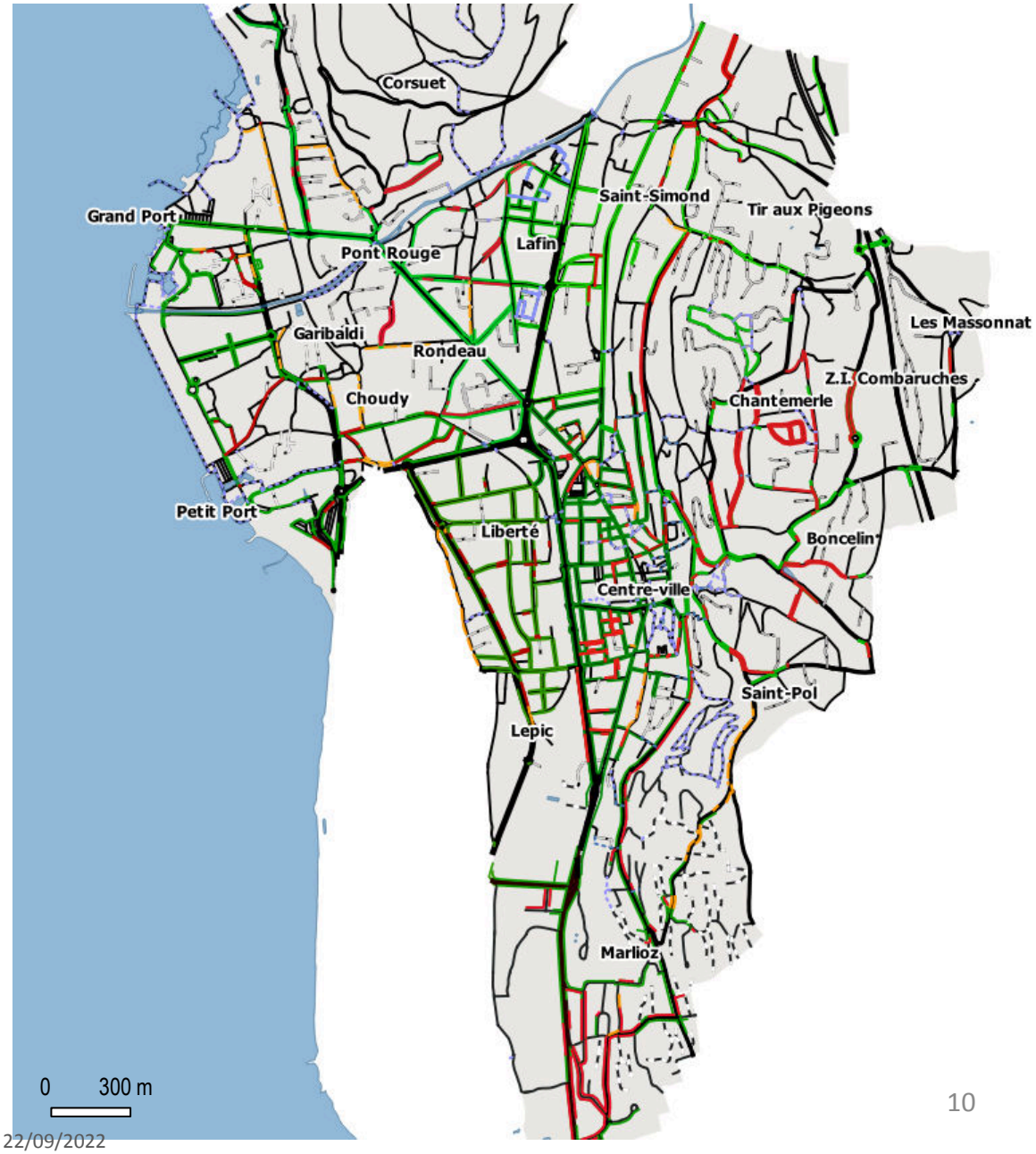

Largeur insuffisante

Largeur suffisante

Cheminement piéton sur chaussée

Découpage des « quartiers Ville »* | Choix d'un secteur

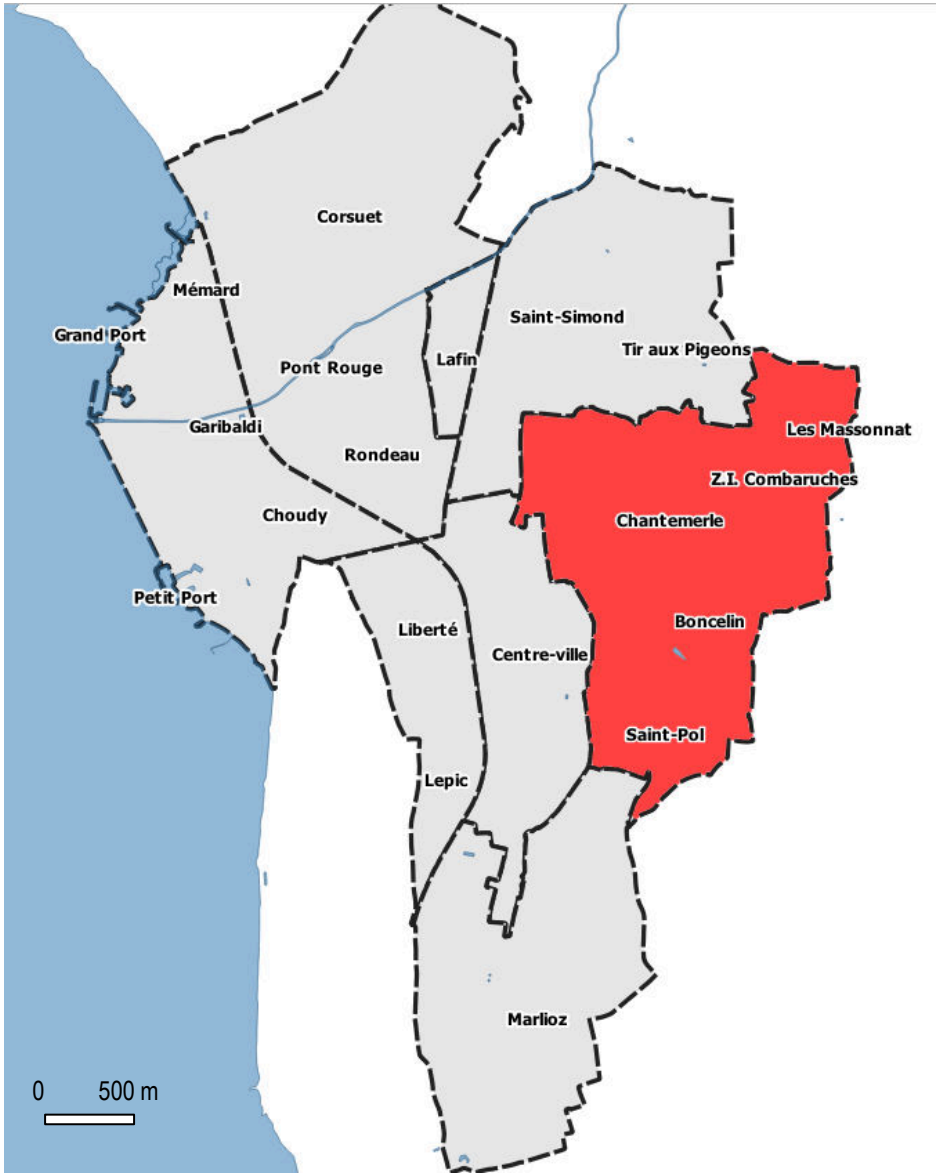

Le quartier Chantemerle-Saint-Pol

28 km de voirie
dont 5,8 km de privée

12,2 km de trottoirs
en gestion Ville

- Un quartier vaste
- Différentes typologies d'espace
- Un relief bien présent
- Des demandes récurrentes des habitants
- De nombreux cheminements

* 11 quartiers administratifs et 8 quartiers de concertation citoyenne

Le quartier Chantemerle-Saint-Pol

Largeur

- 5 400 m. conformes
- 6 800 m. non conformes

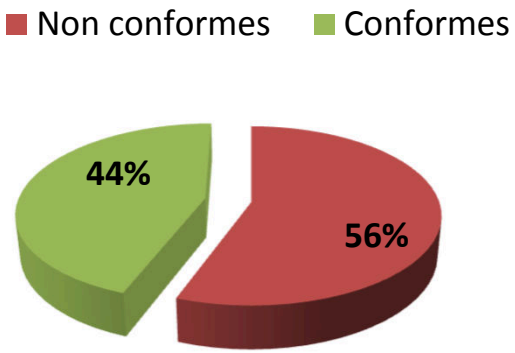

Largeur insuffisante

Largeur suffisante

Cheminement piéton sur chaussée

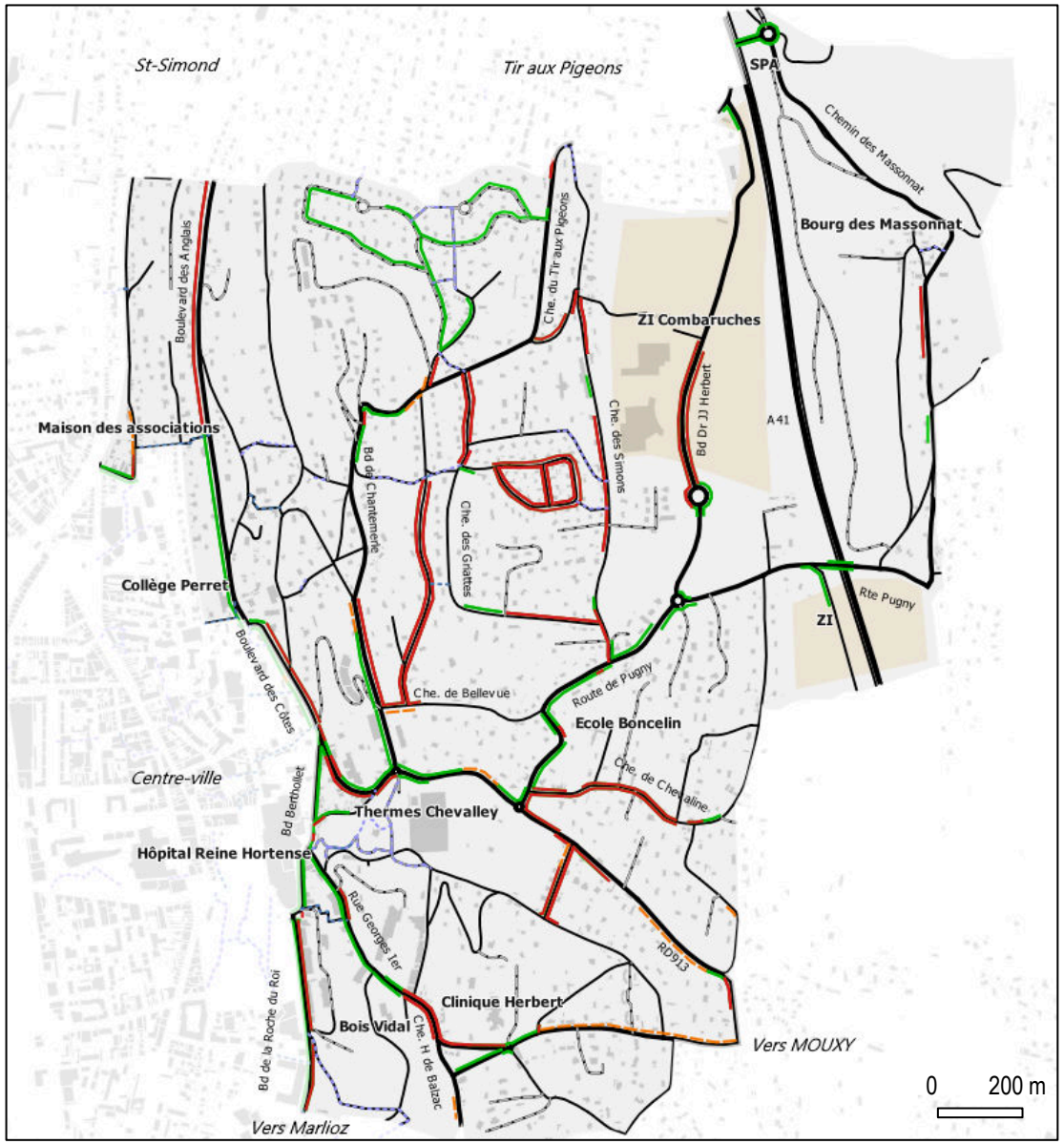

Le quartier Chantemerle-Saint-Pol

Etat général du trottoir

- 800 m. en mauvais état
- 4 700 m. en état correct
- 6 700 m. en bon état

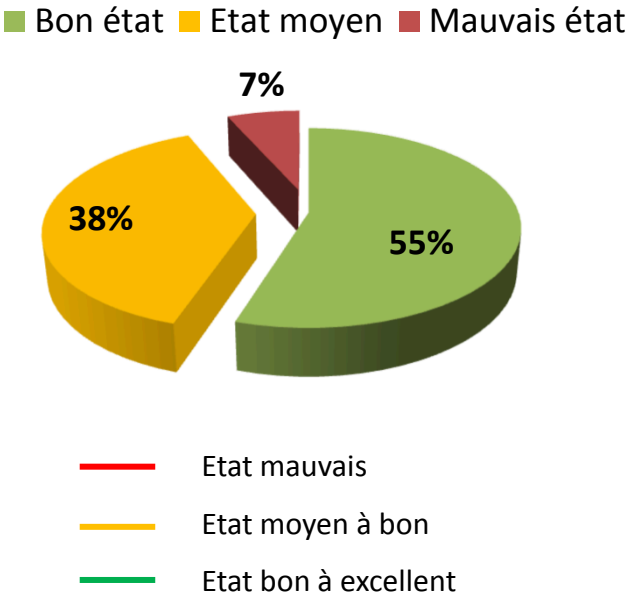

Le quartier Chantemerle-Saint-Pol

Accessibilité en termes d'**abaissements « bateaux »**

- 3 000 m. non accessibles
- 4 300 m. partiellement accessibles (pas de continuité)
- 4 900 m. accessibles

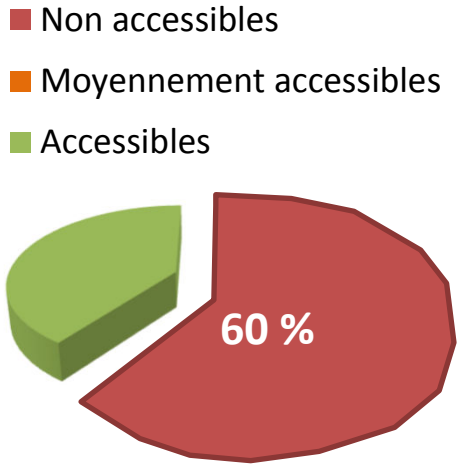

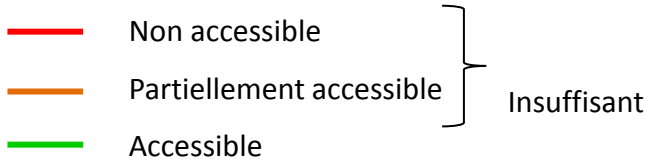

Le quartier Chantemerle-Saint-Pol

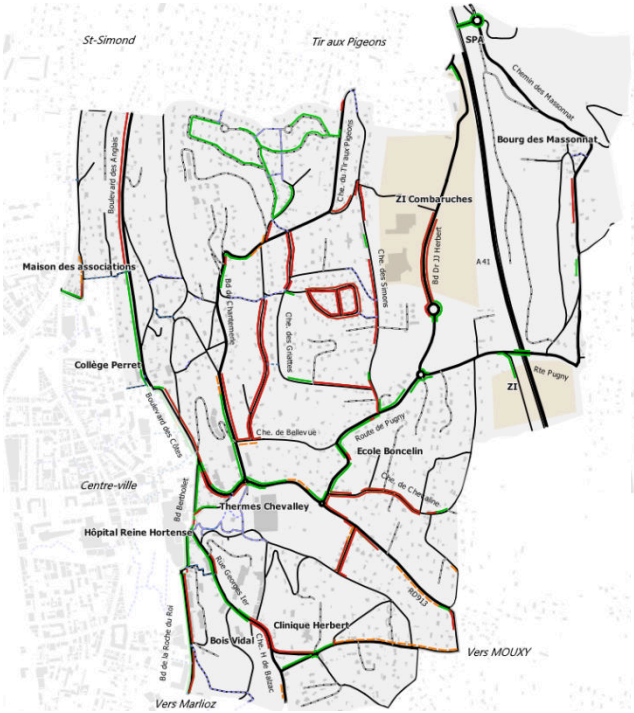

Largeur

Etat

Abaissements

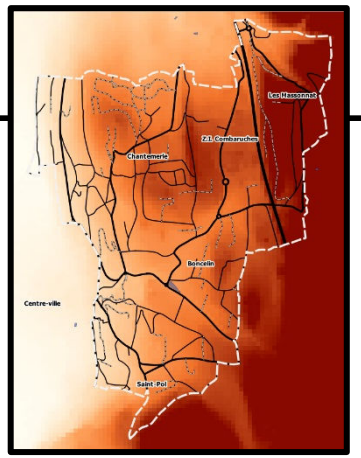

Trois critères principaux auxquels viennent s'en ajouter d'autres…

B - Le centre-ville : l'apaisement des vitesses au service du potentiel piétonnier

Les espaces apaisés en centre-ville*

Intérêt d'avoir une **cohérence** :

- **dans la délimitation des zones**
- **dans l'aménagement de l'espace**

La réédition d'un document de communication reprenant la hiérarchisation des voies et les règles de partage de la chaussée semble pertinente.

Source : seineouest.fr

Statut de la zone ou de la voie	aire piétonne	zone de rencontre	zone 30	D 906 COURPIÈRE agglomération
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h
Equilibre vie locale fonction circulatoire	Circulation / Vie locale	Circulation / Vie locale	Vie locale / Circulation	Vie locale / Circulation

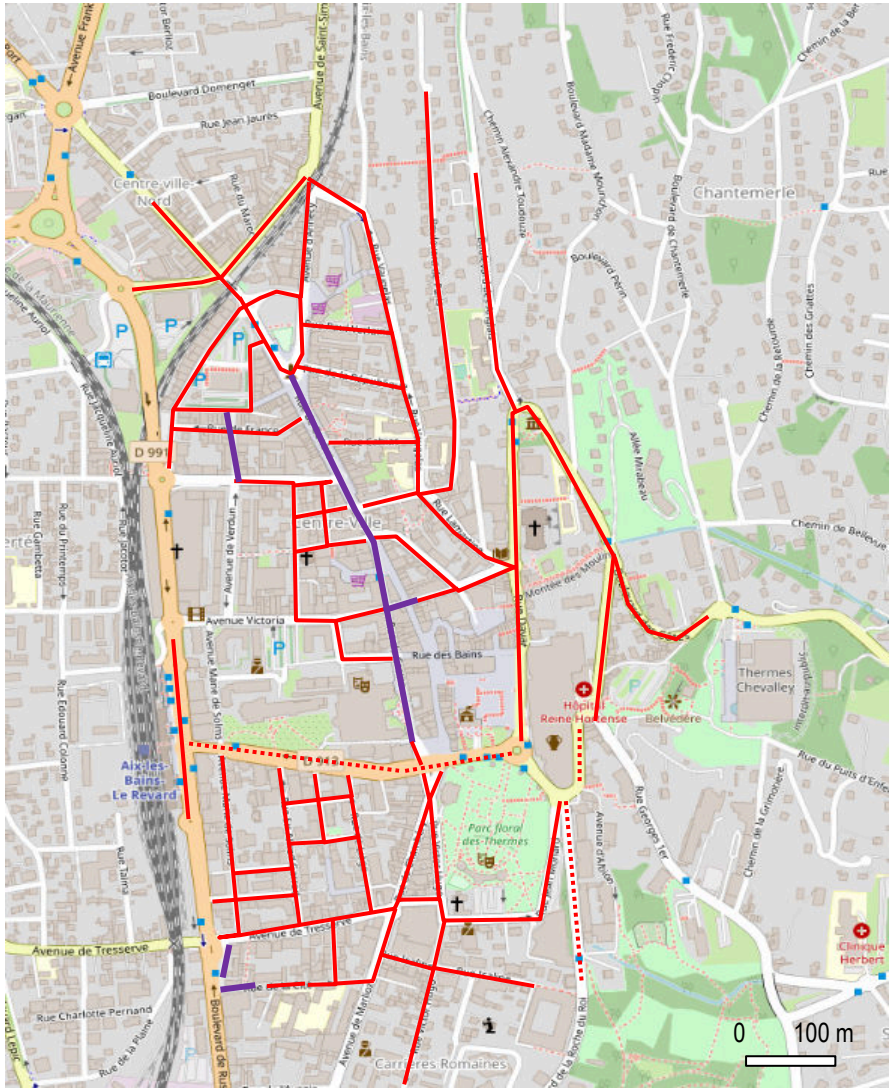

ZONE 30 — 20 — 30 .....

** d'après relevés terrain*

C - La place et le rôle des cheminements à Aix-les-Bains

VisoRando

Ville Limoges

CEREMA

Béziers Agglo

Un dense réseau de cheminements parfois méconnus…

- Environ **3 km** de chemins et escaliers existants à mettre en avant.
- Des interconnexions à créer, des itinéraires à développer.

Cheminement existant sur foncier public

Cheminement existant sur/débouchant sur foncier privé

Itinéraires **potentiels** sur emprise privée

0 200 m

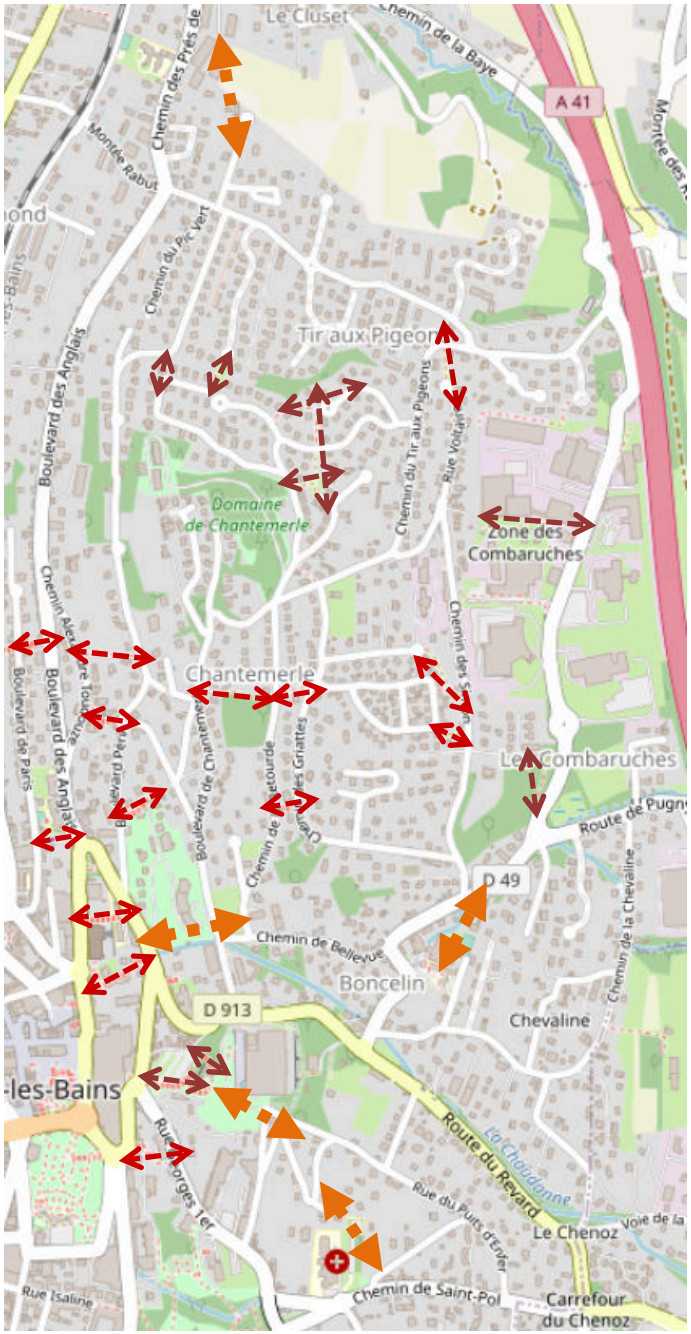

CHANTEMERLE-SAINT-POL

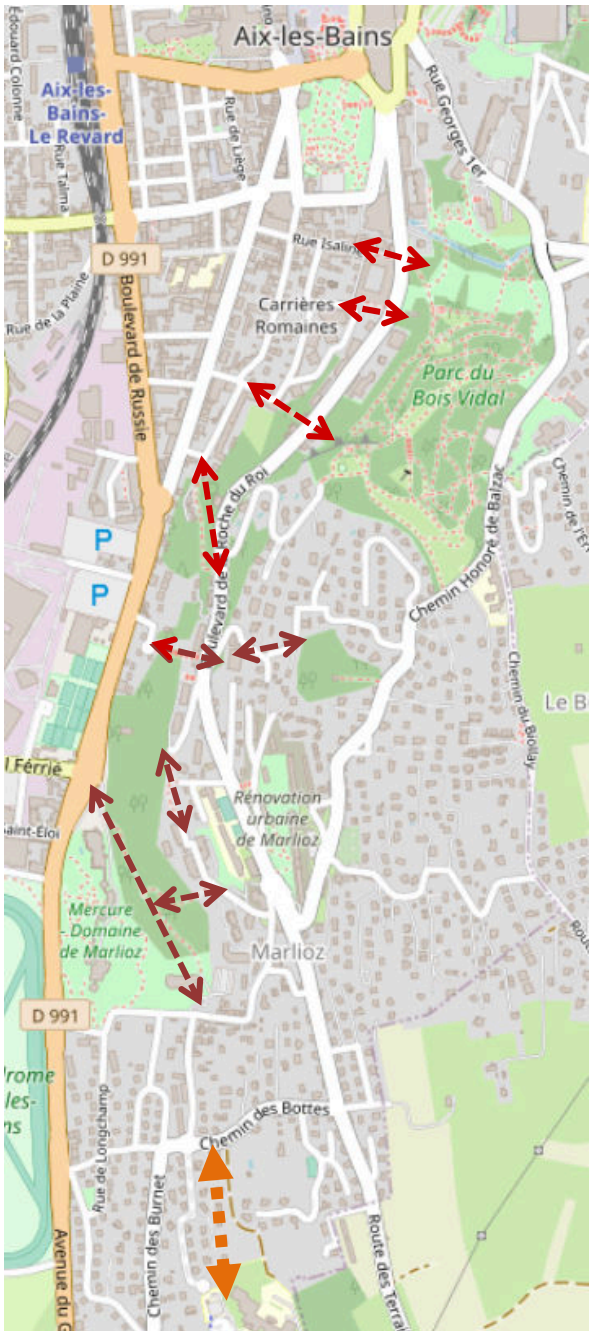

MARLIOZ

Relier le centre-ville aux quartiers par les mobilités actives

- Une zone centrale (cœur de ville)
- Une zone d'influence +/- directe dite « tampon »
- Des espaces périphériques

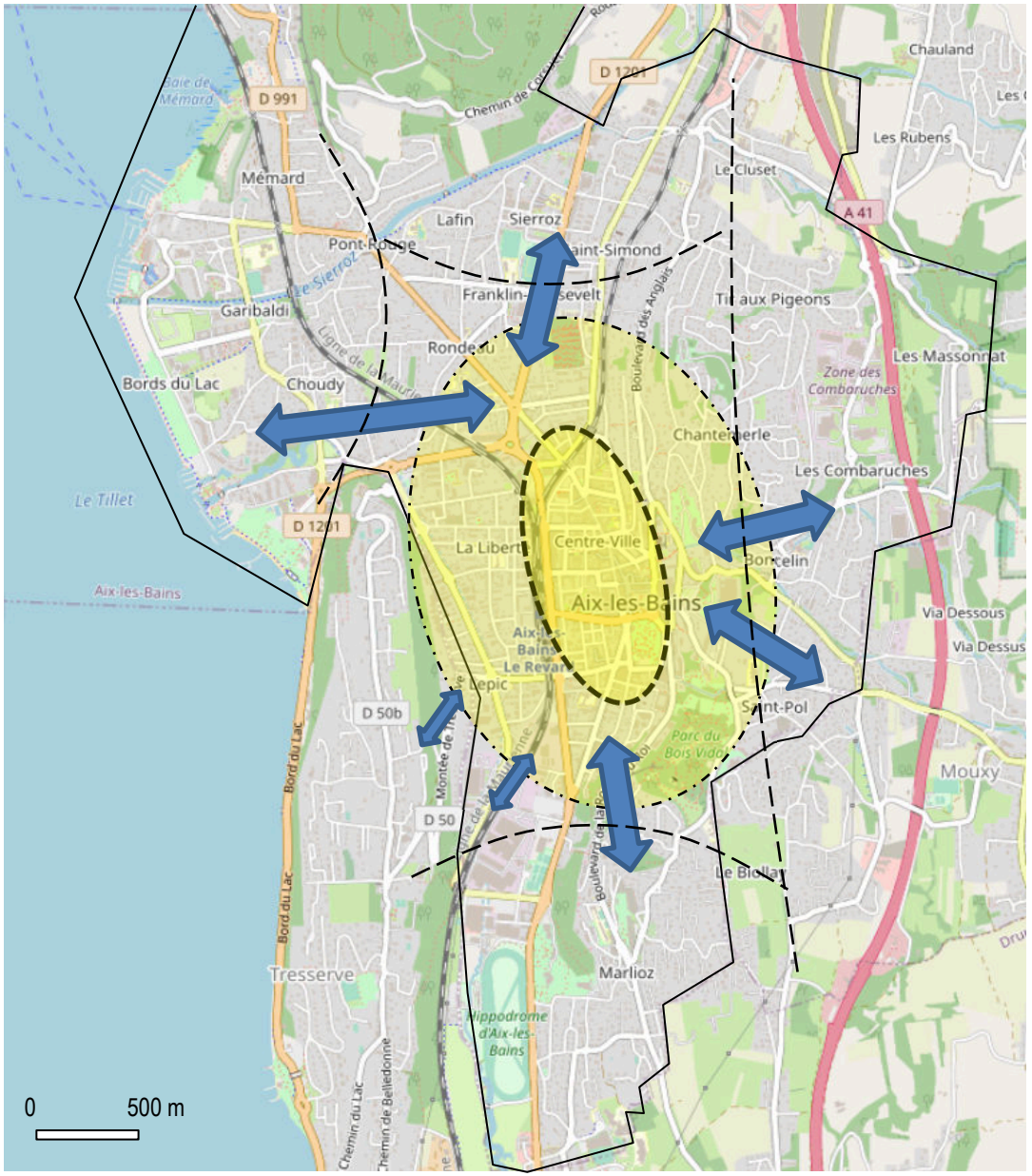

Relier le centre-ville aux quartiers par la marche

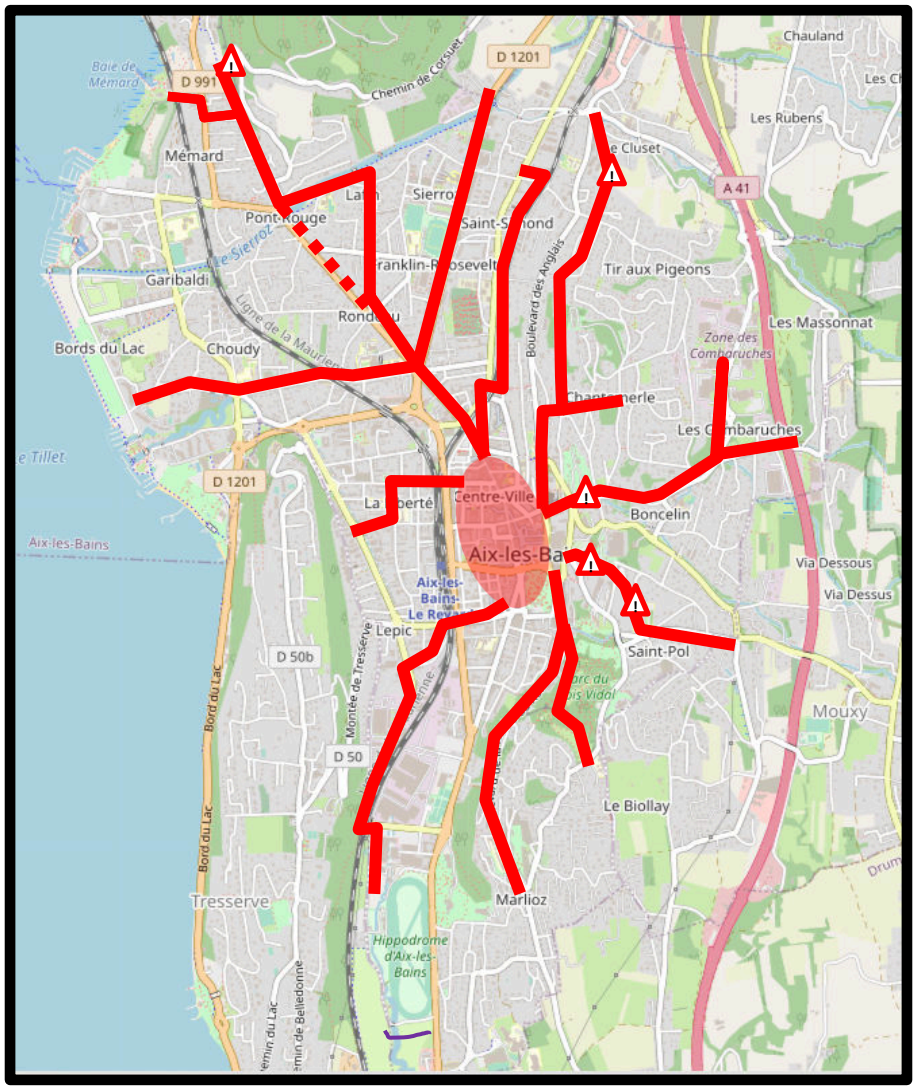

Identification d'axes principaux pour relier les quartiers au centre (réseau magistral)

- Biollay
- Boncelin-Combaruches
- Bords du lac
- Cluset
- Cotefort
- Hippodrome
- Liberté
- Marlioz
- Mouxy par Saint-Pol
- Saint-Simond
- Sierroz

⚠ Questions foncières à vérifier/valider

Relier le centre-ville aux quartiers par la marche

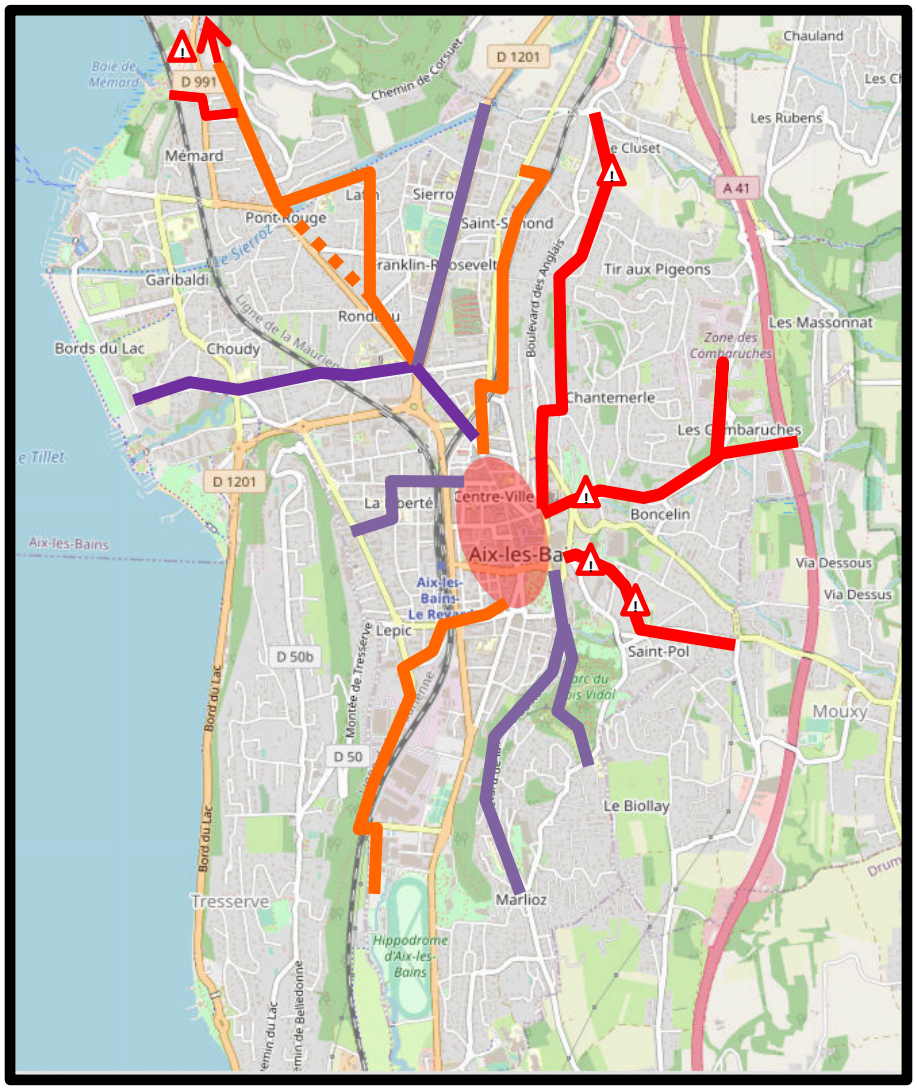

Identification d'axes principaux pour relier les quartiers au centre (réseau magistral)

- Projet en cours
- Infrastructures présentes, points ponctuels à améliorer pour continuité
- Projet avec au moins une partie à (ré)aménager
- Projet conséquent et/ou avec problématiques foncières

Relier le centre-ville aux quartiers par la marche

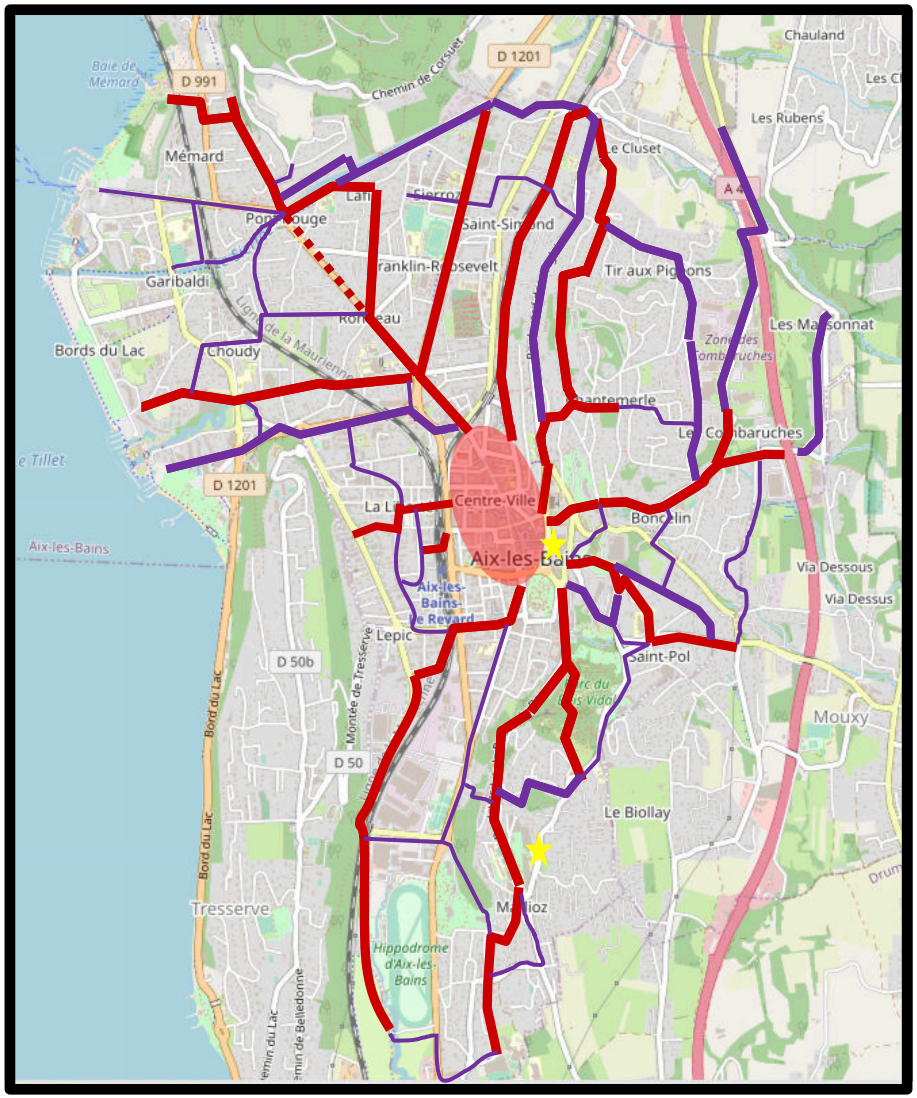

Identification d'axes principaux pour relier les quartiers au centre (réseau magistral)

- Biollay
- Boncelin-Combaruches
- Bords du lac
- Cluset
- Cotefort
- Hippodrome
- Liberté
- Marlioz
- Mouxy par Saint-Pol
- Saint-Simond
- Sierroz

⚠ Questions foncières à vérifier/valider

Relier le centre-ville aux quartiers par la marche

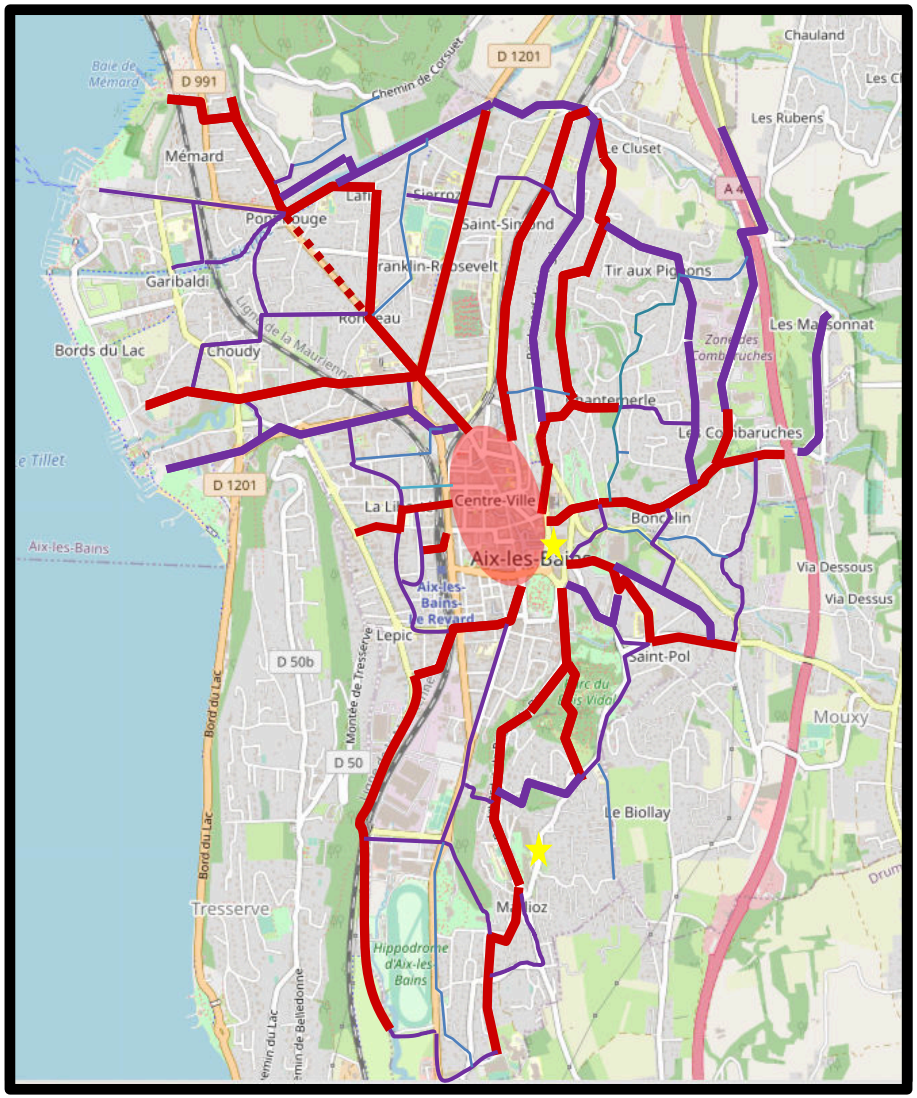

Identification d'axes principaux pour relier les quartiers au centre (réseau magistral)

- Biollay
- Boncelin-Combaruches
- Bords du lac
- Cluset
- Cotefort
- Hippodrome
- Liberté
- Marlioz
- Mouxy par Saint-Pol
- Saint-Simond
- Sierroz

⚠ Questions foncières à vérifier/valider

Relier le centre-ville aux quartiers par la marche

Plan des temps de marche

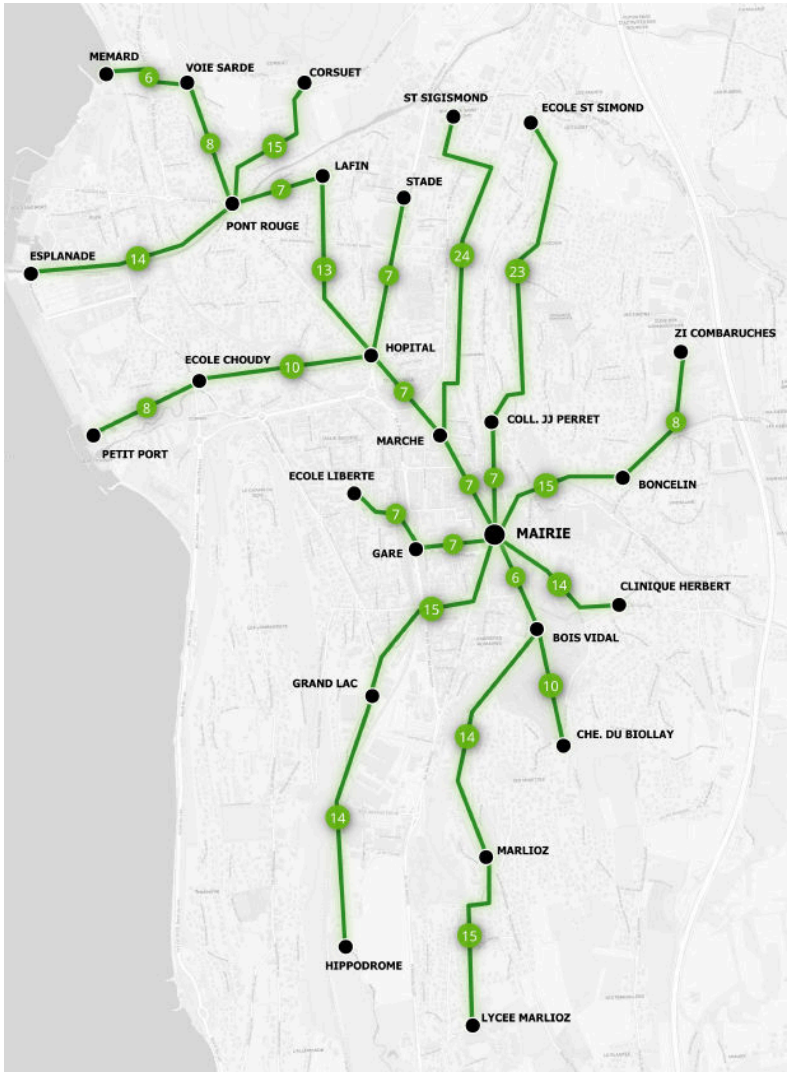

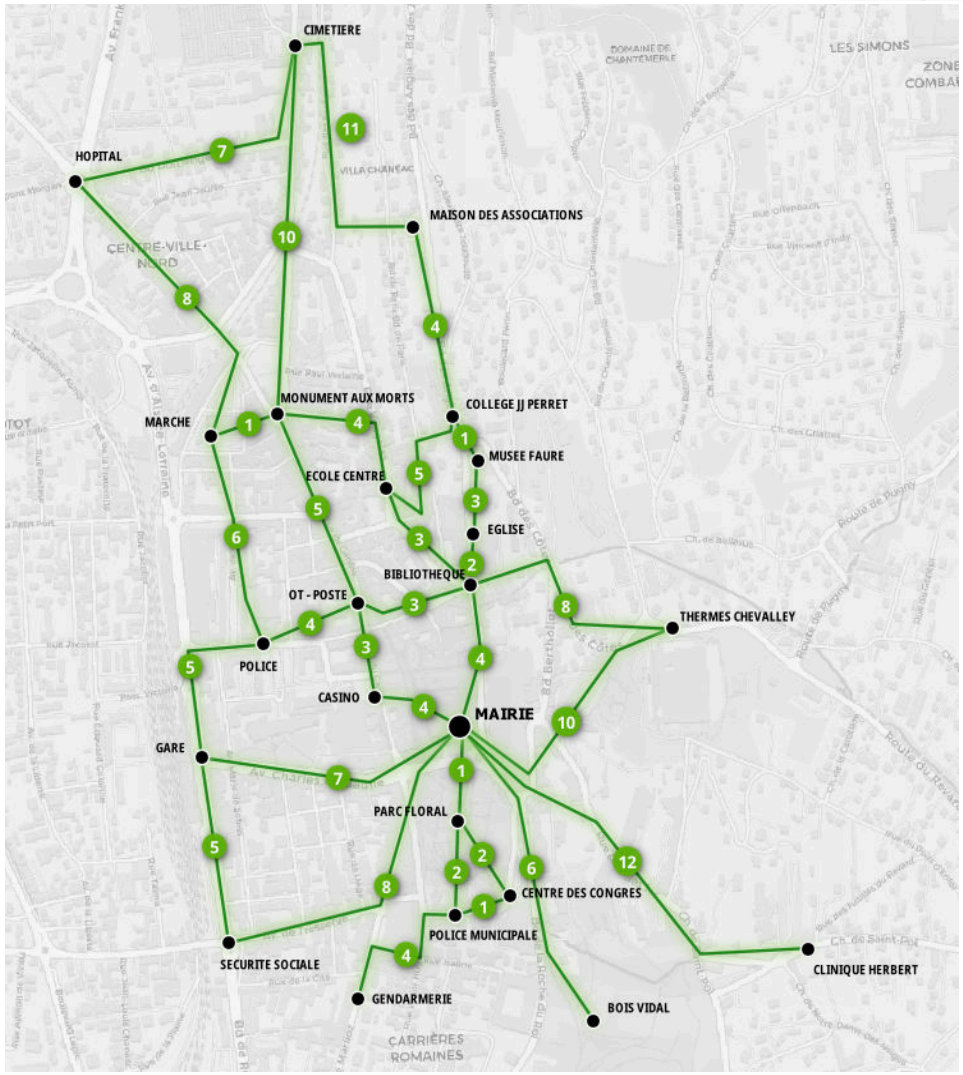

Relier le centre-ville au lac : un enjeu important passant par la marche

Une approche nécessairement globale :

- **Mobilités**
- actives (marche, vélo),
- inclusives,
- durables (transport en commun, autopartage, covoiturage, bornes RVE)
- **Circulation automobile**
- **Offre de stationnement**

Du nouveau quartier ANRU de Marlioz… aux lycée et collège

- Les « chemins » des Bottes et des Burnet ne comportent pas de trottoirs conformes en termes d'accessibilité.

- La création de cheminements par la zone arrière des établissements scolaires présente une opportunité en matière de sécurisation.

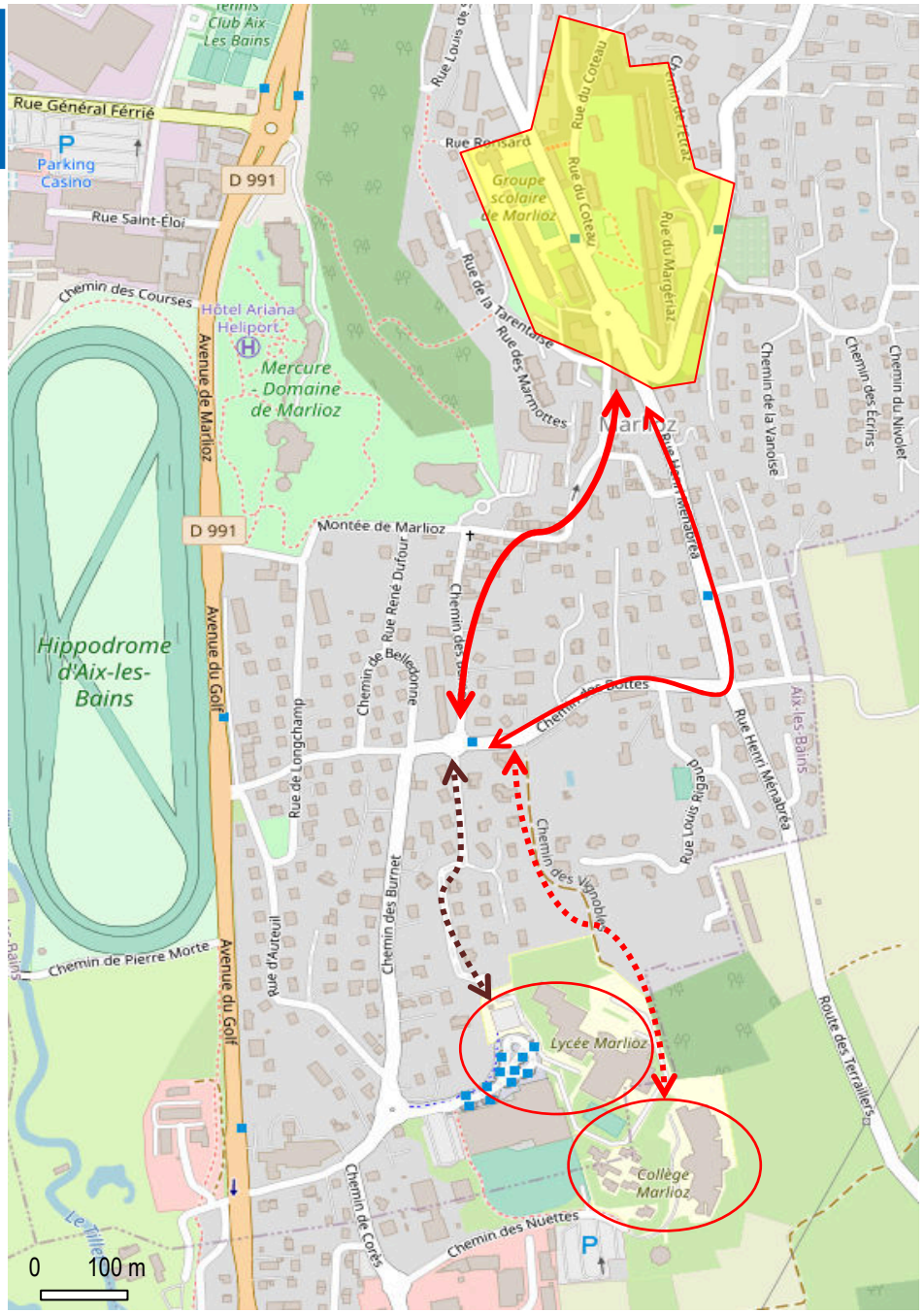

Cheminement potentiel sur foncier public

Cheminement potentiel sur foncier privé

Itinéraires préférentiels existants à conforter

Du diagnostic de continuité piétonne au plan piéton

Diagnostic de continuité piétonne

en cours de finalisation

Plan piéton communal

II. Le Plan piéton communal

- Comme le Plan vélo, le **Plan piéton** est une composante de la politique de mobilité active.
- Il s'intègre à la **stratégie communale de développement du territoire**.
- Il se conçoit en parallèle de l'**apaisement des vitesses**, du **plan de circulation** et de la **politique de stationnement.**
- Il est composé :
  - d'un volet **aménagements** (**schéma directeur**)

et

  - d'un volet d'**accompagnement** comprenant des actions de **concertation, de sensibilisation et de communication.**

Une dynamique piétonne amorcée à l'échelle de la ville

Une thématique transversale

- Urbanisme, voirie, infrastructures, espaces verts
- Sécurité et tranquillité publique
- Développement durable
- Mobilités actives et inclusives
- Santé, séniors, politique sociale
- Enfance, jeunesse, sports
- Tourisme, culture, patrimoine
- Animations, communication

Un réseau de partenaires

- Préfecture
- Association Prévention routière
- IEN
- Rue de l'Avenir
- Club des villes cyclables et marchables
- Cerema, autres fédérations…
- La Région AuRA,
- Département – Savoie Mont-Blanc, AGATE
- Réseau mobilité local : Grand Lac, Agence Ecomobilité Savoie MB…

Des ressources au niveau communal

- Élus et services communaux
- Labels
- Concertation, co-construction associations, usagers…

Un objectif possible

Label

VILLE PRUDENTE

A - Le schéma directeur piéton

- L'objectif du **schéma directeur piéton** est d'apporter une **réponse structurée** aux besoins d'aménagements piétons.

- Il s'agit d'un **outil de planification** à
  - court (N et N+1),
  - moyen (mandature)
  - long terme (10 à 15 ans).

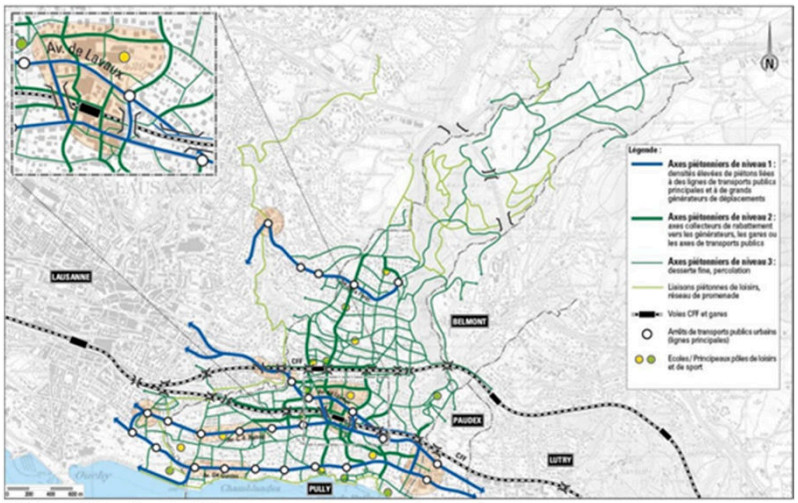

Réseau piétonnier planifié *© Transitec*

- Il s'inscrit dans la continuité du diagnostic piéton et présente :

  - une **cartographie des itinéraires piétons structurants et secondaires**,

  - une **analyse** en fonction de certains indicateurs (type de marche, vitesse apaisée, écoles, pôles d'attractivité, desserte de transport en commun, points d'attrait touristique et culturel, présence d'espaces détente dits « îlots fraîcheur »…,

  - **des fiches aménagement chiffrées** (estimations) pour les tronçons prioritaires et les « points noirs ».

- Le **schéma directeur piéton :** critère potentiel d'éligibilité à l'**aide au financement.**

Exemple de fiche aménagement

Quartier A – Fiche 1 | **Route de Pugny** | **Tenant - Aboutissant : giratoire Combaruches - Les Gachets** | **L tronçon : 350 m.**

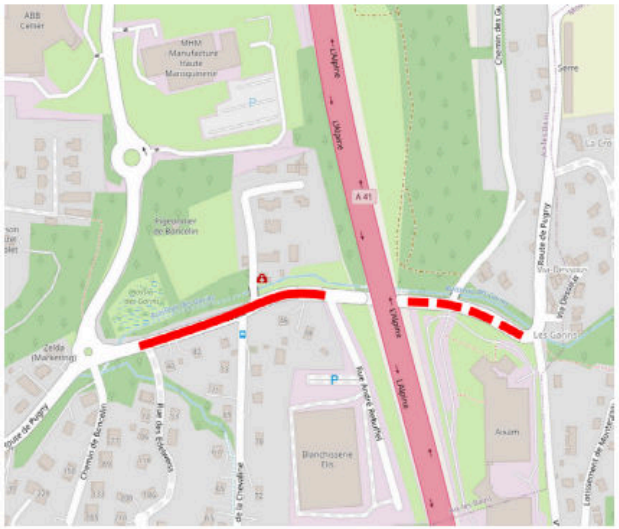

EXISTANT

Type de voie : liaison (RD)

Description : chaussée large sans trottoir avec accotements exploitables côté nord. À l'interface résidentiel/éco.

Etat du revêtement : moyen à mauvais

Déclivité : modérée

Largeur de la chaussée : 7 m.

Vitesse limitée : 50 km/h

Eclairage public : oui

Mobilier urbain : aucun

Remarques : aucun marquage, stationnement anarchique côté nord

PROPOSITIONS

Rang 1 : 5-10k €

- Création d'un cheminement avec J11/ marquage côté sud
- Sécurisation des intersections

Rang 2 : 200-300k €

- Création d'un trottoir + bande cyclable sens montant avec exploitation de l'accotement côté nord

Autres

- Passage à 30 km/h
- Reprise globale de la voirie avec création de voie verte, stationnement si besoin

Regards croisés sur la marche : la « Balade santé »

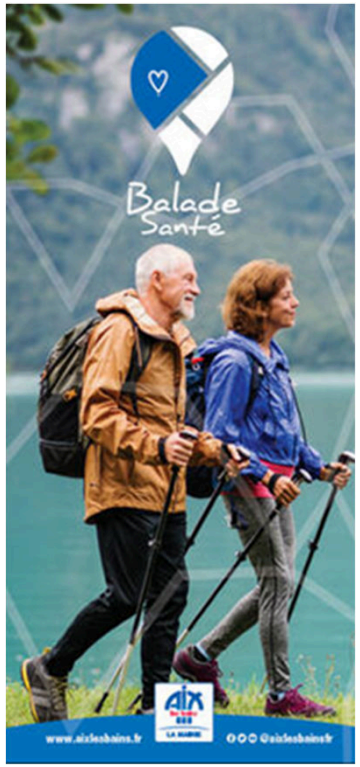

- Rencontre entre une **expertise médicale** (projet proposé par le **CHMS**) et la **compétence technique** de mise en œuvre par **les services de la mairie.**
- **7 itinéraires** de marche balisés et équipés, spécialement conçus pour les personnes ayant de la difficulté à se déplacer, fragilisées par une maladie chronique, l'avancée en âge ou souffrant d'une pathologie respiratoire.
- Une **vision inclusive** avec des parcours de marche également accessibles au grand public : habitants, curistes, touristes, souhaitant reprendre une activité physique en douceur.

- **Deux sites retenus :**
- les **bords du lac** avec 4 circuits,
- L'**hippodrome et le golf** avec 3 circuits.

« Balade santé » : les points forts

- **10 km d'itinéraires**, dans **un environnement naturel et agréable**, avec de **faibles dénivelés**.
- **2 niveaux de difficulté** et des circuits pouvant se combiner ou se cumuler.
- Une réflexion autour de l'**intermodalité** avec des arrêts de bus et des parkings gratuits aux départs des parcours.
- **141 « assises »** dont **79 bancs.**
- Le long des parcours ou à proximité **: toilettes publiques**, dont certaines **accessibles** aux personnes à mobilité réduite, **zones ombragées**, **bornes fontaines** et **défibrillateurs**.
- Une **signalétique** dédiée avec **5 totems** aux départs des circuits et **103 plaques de balisage** avec **pastilles de couleur**.
- Communication : **6000 dépliants** diffusés au grand public et aux professionnels de santé.
- Sur les plaques, comme sur les totems, un **QR code** pour télécharger le plan des circuits.
- Une **rubrique internet** avec des informations sur les **points d'attrait**.

« Balade santé » : les points forts

- Une démarche relative à la **santé** et au **bien-être**,
- avec une dimension **sociale, environnementale et culturelle**,
- réalisée en collaboration avec une **association de patients** et **des acteurs locaux,**

- **Autres mots clés** : écomobilité, inclusion, accessibilité, co-construction, qualité des espaces publics, vivre-ensemble…
- Coût de l'opération : 20 000 euros
- Inaugurée le 7 avril 2022

Conclusion - Perspectives et plan d'actions

La marche, l'accessibilité et le vélo sont d'ores et déjà intégrés aux aménagements de voirie.

D'ici à fin 2024 : élaboration du **plan piéton communal** et de son **schéma directeur**

Prévisionnel 2023 :

- **Travaux :**
  Un budget complémentaire dédié aux marquages piétons / cycles et à la rénovation de trottoirs en centre-ville.

- **Etudes en cours :**

- Dernier tronçon (210 m) de **voie verte avenue Franklin-Roosevelt** (maîtrise d'ouvrage Région AuRA) – travaux prévus en 2023-2024 pour une continuité piétons / cycles, en site propre, de **1,4 km** sur la RD1201.
- **Voie verte** centre-ville <-> lac : **2 km** – 1ère tranche de travaux 2023-2024.

- **Accompagnement :**

- des Plans de déplacements établissements scolaires - PDES (Mobiscol),

- une campagne de communication / sensibilisation au partage de la chaussée.

Source : seineouest.fr

Mobilité scolaire - Sécurité aux abords des écoles

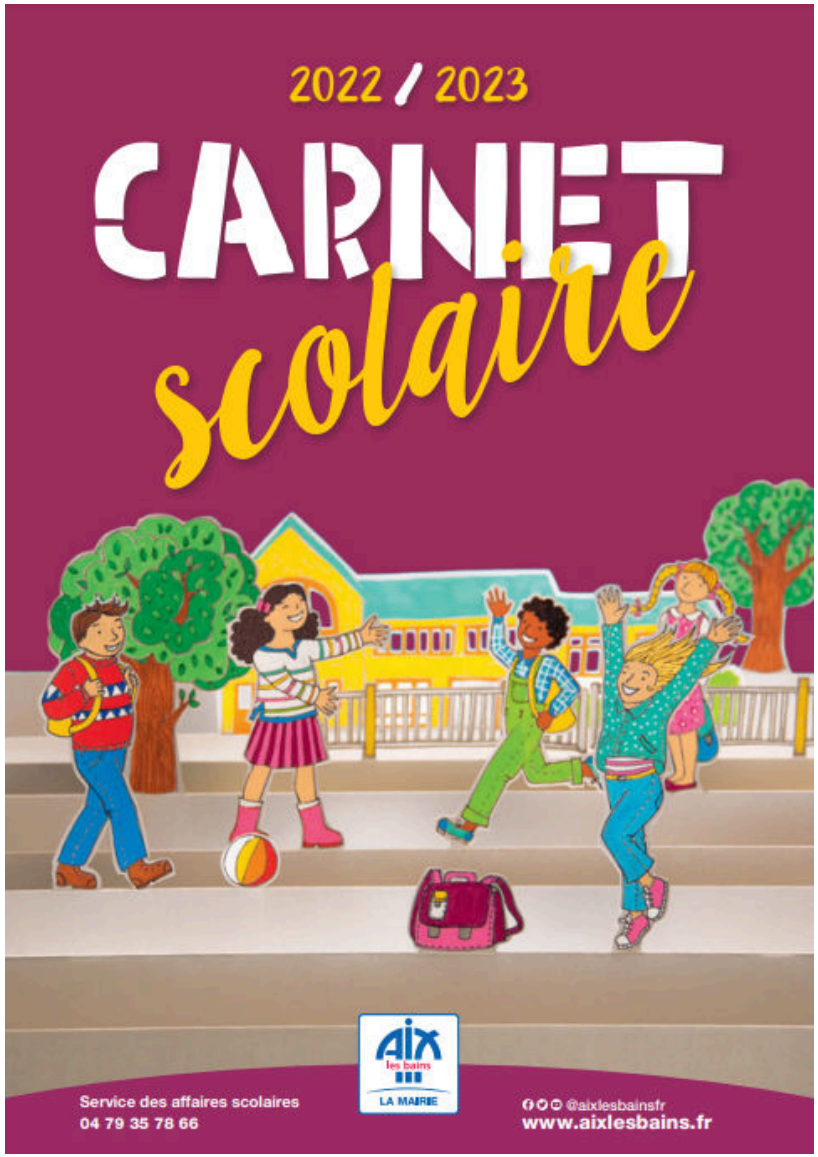

ZOOM SUR l'éco-mobilité

Promouvoir la mobilité douce et les modes actifs

Se rendre à l'école autrement qu'en voiture individuelle à moteur thermique, c'est participer à la réduction du trafic routier aux abords des écoles et par conséquent à la sécurité et la santé des élèves par des déplacements plus actifs et une meilleure qualité de l'air dans un environnement préservé.

La Ville d'Aix-les-Bains et la Communauté d'agglomération Grand Lac accompagnent les initiatives des directeurs d'établissements, enseignants et parents d'élèves en faveur d'une mobilité plus douce, plus sûre, plus sobre en énergie et moins polluante.

LE PLAN DE DÉPLACEMENT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDES) RÉPOND À CET OBJECTIF PAR QUATRE CATÉGORIES D'ACTIONS :

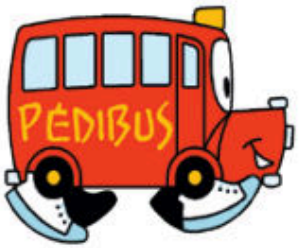

- l'apaisement de la vitesse et les aménagements pour faciliter et sécuriser les modes actifs (marche, vélo...),
- la recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : transports en commun, co-voiturage, pédibus, vélobus,
- des actions pédagogiques (interventions en classe en lien avec le programme scolaire, projets d'école, cycles de Savoir rouler à vélo pour tous les élèves de CM1 – CM2),
- des actions de communication en faveur de l'écomobilité, la prévention routière et le partage de la chaussée.

A pied, à vélo, bien dans ma ville – Rencontres Dijon – 22 septembre 2022

MERCI DE VOTRE ATTENTION

23 mars 2022 – Visite Rue de l'Avenir à Aix-les-Bains

LA MAIRIE